



Programme pédagogique

FORMATION CONTINUE « PREMIER SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1 » (FC PSE 1)

Public visé

Tout public

Prérequis : Accessible à toute personne âgée de plus de 16 ans munie d'une autorisation parentale et être titulaire du PSE1

Objectifs

La formation continue permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale. Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Renseignements pratiques

Durée : 6 heures en présentiel

Participants : 6 à 18 stagiaires

Attestation : Attestation de formation

Actualisation : Tous les 12 mois

Programme

1. Evaluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le reste des procédures de son autorisé d'emploi
2. Assurer la protection individuelle et collective
3. Réaliser un bilan complet et le transmettre
4. Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne
 - Victime d'une obstruction des voies aériennes
 - Victime d'un saignement abondant
 - Ayant perdu connaissance
 - En arrêt cardiaque
 - Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire, ou neurologique
 - Présentant un malaise
 - Présentant un traumatisme des membres ou de la peau
5. Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage et de brancardage
6. Adopter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 formateur FPS à jour de sa formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : Délivrance d'une attestation de fin de formation

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 attestation de fin de formation

Renseignements

UDSP 77 – 56 avenue de Corbeil BP 109 – 77001 MELUN CEDEX

Décision d'agrément n°1308 B 75

SIRET : 401 723 523 00015 – **Code APE :** 9499Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région sous le numéro : 2018/021/DSCS/BRDS DU 17 Août 2018.